

**COMPTE-RENDU
DU CODIRPA**

Réunion du 15 février 2013

Participants

Florence Allot (DGS), Jean-Claude Autret (ACRO), David Brouque (DGAL), Sarah Bonneville (MEDDE), Hélène Brunet-Lecomte (DGEC), Bruno Cessac (IRSN), Didier Champion (IRSN), Dominique Champire (DGCCRF), Daniel Chanson (Areva), Nicolas Chantrenne (MSNR), Estelle Chapalain (MSNR), Jean-Pierre Charre (CLI du Gard), Pierre-Franck Chevet (ASN), Eric Cogez (IRSN), Pascal Crouail (CEPN), Jean-François Dodemain (SGDSN), Jean-Jacques Dumont (ASN), François Durand (Etat-major des Armées), Friedrich Eberbach (BMU Allemagne), Pierre Gaillard (CLI de Golfech), Francis Galizi (CLI Cadarache), Florence Gallay (ASN), Gaël Gaudouen (SIRACED PC Moselle), Jean-Luc Godet (ASN), Catherine Guénon (DGSCGC), Marie-Paule Hocquet-Duval (CLCV), Philippe Jamet (ASN), Jean Javanni (Consultant), Jean-Luc Lachaume (ASN), Thierry Lahaye (DGT), Frédéric Laye (ASN), Marc Leurette (DGSCGC), Jacques Lochard (CEPN), Antoine Masurel (ASND), Amel Mellouk (ASN), Jean-Christophe Niel (ASN), Maité Noé (CLI Cadarache), André Oudiz (Consultant), Marie-Line Perrin (ASN), Michaël Petitfrère (ASN), Philippe Pirard (InVS), Franck Pouliquen (DGA), Daniel Quéniart (IRSN), Vincent Retaux (Etat-major de la Marine), François Rollinger (IRSN), Jean-Pierre Rzepka (CEA), Philippe Saint Raymond (CGEIIET), Stéphanie Schaan (MEDDE), Bruno Verhaeghe (ASN), Josquin Vernon (Ministère des Finances), Alain Vicaud (EDF), Anita Villers (EDA), Annick Wiest (préfecture du Haut-Rhin).

Invités

Jean Barbaud (EDF), David Boiley (ACRO), Fleur Gorre (Consultante), Marc Messallier (Areva), Nicolas Réales (IRSN), Philippe Renoux (EDF), Marie Zamarreno (IRSN).

Excusés

Tanja Agosta (Ministère Intérieur Luxembourg), David Antoine (Préfecture de la Drôme), Bruno Atrusson (ASND), Brigitte Becker (Préfecture de la Moselle), Emmanuel Bouchot (ASN), Patrick Breuskin (Ministère de la santé Luxembourg), Alexis Calafat (CLI de Golfech), Caroline Caveglia (ASN), Sophie Chevalier (ASN), Stéphanie Croguennec (MEDDE), Thierry De Bruyne (CEA), Edwige Duclay (MEDDE), Claude Duchemin (DGCCRF), Johanna Fite (ANSES), Grégoire Jacob (EDA), Isabelle Mehl-Auget (ASN), Thierry Schneider (CEPN).

1. Introduction

M. CHEVET introduit la réunion en tant que nouveau président de l'ASN. Il rappelle l'importance que revêtent les travaux du CODIRPA pour l'ASN et le caractère novateur de la démarche. Il insiste également sur la nécessité de poursuivre les travaux au-delà de la première étape qui a conduit à la publication du document de doctrine, en vue notamment d'en assurer la déclinaison au niveau territorial.

Afin de donner l'occasion à chacun de se présenter, un tour de table est effectué. Puis il est procédé à l'approbation du compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2012 ; ce compte-rendu n'appelle pas de remarque particulière.

2. Point sur la diffusion des éléments de doctrine du CODIRPA

M. GODET fait le point sur la diffusion des éléments de doctrine du CODIRPA. Avant de détailler le plan de diffusion, il rappelle que le document a été mis en ligne sur le site de l'ASN, accompagné d'une vidéo, et que des traductions en anglais, en russe et en japonais ont été engagées (elles sont en cours de validation).

Il ajoute que des demandes d'exemplaires supplémentaires ont été formulées après cette diffusion mais qu'en revanche la communication faite sur la publication du document (novembre 2012) n'a reçu que très peu d'écho de la part de la presse.

M. GAUDOUEN propose, en complément de la diffusion aux services départementaux de Gendarmerie, d'adresser le document aux services départementaux de la Police nationale car les installations nucléaires ne concernent pas uniquement des zones Gendarmerie. Il propose également que des échanges soient menés avec les services des préfets afin de connaître la diffusion qui a été faite au niveau local et d'identifier d'éventuels compléments auprès des services préfectoraux qui n'auraient pas été servis.

M. DURAND, en tant que représentant du ministère de la défense, indique que le ministre ne figure dans la liste des destinataires de la copie du courrier adressé au Premier ministre et qu'il pourrait être utile de l'ajouter.

M. CHEVET s'interroge sur la diffusion prévue dans les pays frontaliers compte tenu notamment de la nécessité de coordonner les mesures de protection de la population. M. LEURETTE rappelle que des accords bilatéraux existent avec les pays voisins et propose de passer par ces accords. Il propose également d'ajouter à la liste des destinataires les associations qui s'intéressent à la gestion des risques, telles que Cyprès ou IRMa pour le sud de la France ; il transmettra une liste à l'ASN.

Concernant la diffusion de la version anglaise, M. JAVANNI signale que des groupes de travail de l'AEN et de l'AIEA pourraient être intéressés par les travaux du CODIRPA. M. GODET précise que la liste de diffusion de la version anglaise n'a pas encore été établie mais devra comporter ces groupes de travail au même titre que ceux d'HERCA ou de la CIPR, ainsi que le comité des experts de l'article 31 du traité EURATOM. Pour terminer sur ce point, il propose de mettre à disposition des exemplaires dans les divisions territoriales de l'ASN et invite les membres du CODIRPA qui auraient identifié des besoins de diffusion complémentaires à lui en faire part par mail.

3. Nouvelle version du guide d'aide à la décision pour la gestion du milieu agricole en cas d'accident nucléaire

Mme GALLAY introduit la présentation en indiquant qu'elle est l'occasion d'aborder un projet connexe aux travaux du CODIRPA qui porte sur la gestion du milieu agricole en cas d'accident nucléaire. Elle indique que cette présentation sera assurée conjointement avec la DGAL et l'IRSN.

M. CHEVET indique qu'il est impressionné par ce guide qu'il a eu l'occasion de parcourir ; il souhaiterait savoir si ce document, qui est plutôt destiné aux décideurs, a été testé par des exploitants agricoles et dans quelle mesure, en cas de crise réelle, les agriculteurs seraient associés à la prise de décision.

M. AUTRET demande si des acteurs de la filière agricole ont été associés dans la mise à jour du guide. Il ajoute que ce guide reste une approche technico-économique et non paysanne de la question et que l'exemple de la Biélorussie a montré que les préconisations qui émanaient uniquement de l'Etat ne fonctionnaient pas. M. BROUQUE rappelle que ces préconisations viennent en parallèle des décisions de blocage des circuits de consommation et de mise sur le marché des denrées agricoles qui seraient prises en cas de rejet accidentel et que l'objectif du guide est de maintenir un potentiel de production. Sur l'approche, il indique que l'impact psychologique pour l'exploitant et la question du bien-être animal ont été mieux pris en compte ; il cite en exemple le tarissement des filières laitières qui est maintenant privilégié à l'abattage des troupeaux.

Mme GALLAY indique que des représentants du monde agricole ont été associés à la définition du guide et que, dans le cadre de la déclinaison locale du projet de guide de sortie de la phase d'urgence, un travail spécifique a été mené avec la DDPP Drôme pour élaborer des éléments de langage à destination des exploitants agricoles sur la base du guide ACTA-IRSN. M. BROUQUE ajoute que le guide ACTA-IRSN n'a pas pour objectif de faire des préconisations obligatoires et qu'en cas d'évènement réel, il serait utilisé pour élaborer des stratégies de gestion en concertation avec les agriculteurs.

Mme VILLERS revient sur les objectifs du CODIRPA et notamment sur la préparation à la gestion post-accidentelle ; elle propose que le guide ACTA-IRSN soit présenté aux futurs agriculteurs dans le cadre de leur formation.

M. CHAMPION souligne, en réponse à la remarque de M. AUTRET, le besoin de bien situer la gestion post-accidentelle dans le temps et précise que le guide a surtout vocation à permettre le lancement des premières actions de gestion du milieu agricole.

M. GODET note que des actions structurantes et des éléments intéressants pour le groupe de travail relatif à l'implication des acteurs des territoires dans la gestion post-accidentelle peuvent être tirés du travail réalisé. Il souhaiterait par ailleurs savoir si ce travail ne mériterait pas d'être partagé au niveau international et donc traduit en anglais. Mme GALLAY précise que ce travail est inspiré des programmes européens Farming et Euranos qui ont abouti à la rédaction de guides de gestion du milieu agricole dont certains ont pu être déclinés notamment au Royaume-Uni. Elle ajoute que la démarche française a toutefois été poussée jusqu'à la rédaction du guide ACTA-IRSN.

M. LEURETTE souligne la qualité et la précision du document en insistant toutefois sur le fait qu'il n'a pas noté de paragraphe sur la planification (par exemple des actions comme l'emballage des fourrages) ; il souhaiterait savoir si des réflexions ont été menées sur le coût pour les différentes filières agricoles. M. BROUQUE indique que le travail mené sur la filière laitière en Rhône-Alpes a permis de discuter des actions proposées dans le guide ACTA-IRSN et de se rendre compte que certaines n'étaient pas applicables au stade de la planification.

Mme GALLAY souligne que cette remarque conduit à la question de l'indemnisation en cas d'accident nucléaire qui n'a pas été totalement abordée dans le cadre du CODIRPA.

Mme ALLOT demande quels organismes ont été consultés au moment de la réalisation du guide car certaines recommandations dépassent le domaine agricole. Elle souhaiterait notamment savoir si des échanges ont eu lieu avec les acteurs de la santé pour vérifier la cohérence des prescriptions. Mme GALLAY indique qu'un premier travail a été mené à ce sujet au moment de la réactualisation du guide mais que des réflexions complémentaires sont certainement à mener. Mme ALLOT indique qu'elle serait intéressée à pouvoir disposer du document pour éventuellement faire des remarques et Mme SCHAAN souhaiterait également pouvoir en disposer pour le ministère de l'écologie.

M. AUTRET s'interroge sur la mise en application des éléments de ce guide à l'occasion des exercices de crise nucléaire, notamment par des agriculteurs, et sur le risque que certaines mesures prévues puissent mettre en péril des populations fragiles comme cela a pu être le cas pour les éleveurs de rennes en Laponie après l'accident de Tchernobyl.

M. CHEVET revient en conclusion sur l'intérêt de décliner les éléments du guide ACTA-IRSN dans des documents opérationnels et sur l'intérêt d'en tirer des outils adaptés.

4. Mise en place du CODIRPA « nouveau » et programme de travail

▪ Fonctionnement du CODIRPA

Concernant la poursuite des travaux du CODIRPA, M. GODET indique qu'il souhaiterait mettre trois points en discussion.

Le premier concerne l'abandon du comité de pilotage initialement prévu, compte tenu de la forte demande de participation enregistrée et du travail que cela demanderait. M. GODET propose de perpétuer le précédent mode de fonctionnement et de consulter les membres du CODIRPA, notamment les pilotes des groupes de travail et l'IRSN, lors de la préparation des ordres du jour.

Réagissant à cette proposition, M. LEURETTE indique que, si l'ASN et l'IRSN ont été cités, il lui apparaît que, compte tenu des actions de planification qui découlent des travaux du CODIRPA, le ministère de l'intérieur doit être associé à ce « premier cercle ». M. GODET s'excuse pour cette omission et indique qu'il était implicite que le ministère de l'intérieur, et notamment la DGSCGC, seraient associés. M. CHEVET propose, si ce point n'appelle pas d'autre remarque, de le considérer comme adopté.

M. GODET indique que le second point porte sur la publication des comptes-rendus. Il rappelle que ce sujet a été soulevé lors de la dernière réunion du CODIRPA, au moment de la validation du document de doctrine en vue de permettre l'expression des différents points de vue. En lien avec cette décision, se pose également la question du caractère rétroactif de celle-ci.

M. GAUDOUEN précise que la transparence doit être totale et que, dans la mesure où les rapports du CODIRPA sont déjà publiés, il ne voit pas de raison de ne pas publier les comptes-rendus.

M. ROLLINGER souhaite apporter un éclairage sur cette question à l'aide des résultats du baromètre IRSN qui montre que, en matière de publication des travaux, la demande du public est de pouvoir accéder aux débats entre experts plutôt qu'aux consensus auxquels ils ont abouti. M. AUTRET confirme que, pour le milieu associatif, l'intérêt porte sur les éléments qui ont permis d'arriver à une décision plutôt que sur la décision elle-même.

M. CHAMPION s'interroge, si on devait publier les comptes-rendus, sur l'accès aux documents qui y sont mentionnés certains pouvant être encore à l'état de projet.

M. JAVANNI considère que, si les comptes-rendus devaient être publiés, cela pourrait avoir une influence sur la nature des débats, notamment s'ils sont publiés dans leur forme actuelle.

M. VICAUD indique que ce débat dépasse le cadre du CODIRPA et mériterait d'être abordé dans tous les groupes de même nature mis en place par l'ASN (PNGMDR...). Il souligne qu'il est important de dissocier le débat d'idées du débat d'acteurs et que le fait de ne pas citer les personnes dans les comptes-rendus a un intérêt pour l'accès au débat d'idées.

M. GODET explique que, dans le cadre de la mise en place des nouveaux groupes permanents de l'ASN (GPRADE et GPMED), l'option qui a été retenue est de rédiger des comptes-rendus non nominatifs et de les publier, avec la liste des participants, et si nécessaire d'y faire apparaître les éventuels points de divergence.

M. LEURETTE s'interroge sur les attentes du public pour un processus du type du CODIRPA ; ce qui intéresse le public n'est-il pas de savoir par la publication des rapports que le processus avance plutôt que d'avoir accès à l'ensemble des débats?

M. LOCHARD estime important de maintenir le « style CODIRPA » avec l'expression des points de vue tels qu'ils sont exprimés car c'est ce qui fait avancer la prise en charge de la question. Il indique ne pas avoir d'objection à la publication des comptes-rendus sous leur forme actuelle car cela permettrait au public de connaître l'ensemble des débats qui ont permis d'aboutir à la synthèse et notamment les points qui restent en discussion au sein du CODIRPA.

M. GAUDOUEN propose de préciser l'effet attendu de la publication des comptes-rendus et les conséquences en retour sur les travaux du CODIRPA. M. ROLLINGER souligne qu'il est effectivement important de savoir à quoi une décision de publication pourrait servir ; dans l'objectif de la déclinaison des travaux du CODIRPA, il considère que l'accès aux débats pourrait être un outil de mobilisation et l'occasion d'enrichir la réflexion grâce aux contributions que cela pourrait susciter.

M. AUTRET revient sur une proposition qui avait été formulée par M. LACOSTE concernant la mise en débat des éléments de doctrine en lien avec l'intérêt du sujet pour les populations qui sont les premières concernées.

Résumant la discussion qui précède, M. CHEVET considère que deux questions de natures différentes ont été abordées. La première porte sur la manière de rendre visibles les travaux du CODIRPA. Sur cette question liée à la communication au sujet des travaux du CODIRPA, M. CHEVET considère que la publication de comptes-rendus de réunions qui ont lieu tous les six mois, n'a pas forcément beaucoup de sens. En revanche, pour pallier ce manque, un document de synthèse des principaux points abordés pourrait être établi périodiquement ; ce document pourrait être mis en ligne sur le site de l'ASN pour informer le public.

Sur la question relative à la forme des comptes-rendus, M. CHEVET propose d'établir à titre expérimental, deux versions du compte-rendu pour cette séance (une version « anonyme » et une version « nominative ») et de reporter la décision à la prochaine réunion.

Le troisième point de fonctionnement concerne l'élargissement de la composition du CODIRPA. M. GODET indique que les anciens membres ont été reconduits et qu'un travail a été mené par l'ASN pour élargir la participation. A ce stade, seule l'ANCCLI a répondu positivement aux différents courriers envoyés, ce qui se traduit par la présence de nouveaux participants.

M. AUTRET propose de compléter la composition du CODIRPA par des représentants du GSIEN ainsi que des Chambres de commerce et d'industrie et d'autres industriels que ceux de la filière nucléaire (qui peuvent être concernés de par la proximité des sites). M. JAVANNI ajoute que, si le CODIRPA s'élargit, il verrait un intérêt fort à y associer les assureurs des exploitants, notamment des représentants d'ASSURATOME ainsi que des représentants du ministère de la justice. M. LEURETTE voit également un intérêt à ce que la composition du CODIRPA puisse être étendue à des associations telles que CYPRES ou IRMA qu'il a citées précédemment.

M. GAUDOUEN indique qu'il ne voit pas d'objection aux compléments proposés mais appelle l'attention sur le risque de créer des séminaires permanents. M. GODET conclut en indiquant qu'il est effectivement important de bien distinguer différents niveaux de participation car on ne peut pas multiplier les participants et insiste sur la possibilité de recourir à des auditions pour alimenter les débats du comité.

▪ Nouveau programme de travail

M. GODET rappelle l'origine de la note d'orientation sur les suites du CODIRPA qui figure dans les dossiers remis en séance et présente son contenu, notamment les trois objectifs de travail. Cette note reprend les conclusions de la réunion du comité *ad hoc* réuni en septembre 2012 et intègre les discussions de la réunion plénière du CODIRPA du 5 octobre 2012. Il ajoute que cette note pourrait être une occasion de faire une information du public sur la poursuite des travaux du CODIRPA.

M. GODET souligne la question du coût d'un accident nucléaire pour laquelle un travail a été confié par l'ASN au professeur Picard, professeur d'économie à l'École Polytechnique, car ce point n'avait pas été mentionné lors de la réunion d'octobre 2012. Cette mission consiste à réaliser un premier travail pour identifier les aspects méthodologiques et les hypothèses pertinentes pour procéder à une estimation du coût d'un accident nucléaire. Ce travail devrait ensuite être discuté dans un cadre pluraliste qui pourrait être une émanation du CODIRPA.

M. GAUDOUEN insiste sur l'importance de développer la coopération avec les pays frontaliers en vue notamment de coordonner les actions de protection de la population. M. CHEVET propose que ce point soit ajouté aux objectifs du CODIRPA.

Mme BRUNET-LECOMTE revient sur la question de l'évaluation du coût d'un accident nucléaire et demande comment le travail du professeur Picard se situe par rapport au travail de l'IRSN (notamment le périmètre de l'étude). M. CHAMPION rappelle que, au départ, le travail réalisé par l'IRSN portait sur une approche comparative entre le coût de l'accident et le coût de la sûreté.

M. JAVANNI, à propos d'un des sujets identifiés en annexe 1, rappelle l'importance de bien distinguer le coût de l'indemnisation et le coût économique ; cela apparaît dans le texte mais il souhaiterait que la rédaction soit un peu plus précise et éventuellement complétée.

Mme WIEST rejoint l'analyse de M. GAUDOUEN sur la coopération avec les pays frontaliers et l'importance d'en parler dans la note d'orientation. Elle indique que, pour le département du Haut-Rhin, la déclinaison pilote a été une bonne occasion pour impliquer les pays voisins dans les réflexions menées sur la gestion post-accidentelle.

M. LEURETTE, concernant l'étude sur le coût d'un accident nucléaire, rappelle l'importance de bien fixer le cadre avant de lancer les travaux. M. VICAUD confirme ce besoin car de fortes variations de l'évaluation des conséquences peuvent apparaître en fonction des hypothèses prises.

M. VERNON, sur la question des produits manufacturés, insiste sur l'opportunité d'inviter les partenaires européens car les discussions qui pourraient avoir lieu dans le cadre du CODIRPA concernent des dispositions qui relèvent de règlements européens.

M. CHEVET conclut ce point en indiquant que la note sera complétée en tenant compte des éléments discutés en séance, notamment sur les aspects frontaliers et les aspects économiques. Il propose de l'envoyer aux membres du CODIRPA pour validation et de la mettre ensuite en ligne en la datant du 15 février 2013, en vue de communiquer sur la poursuite des travaux.

▪ **Mise en place des groupes de travail**

M. GODET rappelle que les objectifs des groupes de travail ont été discutés lors de la dernière réunion et que les présentations d'aujourd'hui ont pour objet de faire un point sur leur mise en place. Ce point est présenté par les pilotes.

Concernant le GT « doctrine post-accidentelle et rejet de longue durée », M. GODET indique que le point important à discuter concerne les éléments relatifs à la sortie de la phase d'urgence. M. CHAMPION indique en complément, concernant le scénario envisagé (rejet long avec fusion du cœur) que celui-ci avait été modélisé dès 2008 car il avait été envisagé de l'étudier dans le cadre du CODIRPA mais que des points restent à travailler. Il précise que ce scénario doit servir de support à la discussion sur les actions de protection à mener et que l'objectif n'est pas de discuter des hypothèses retenues pour le scénario technique.

M. QUENIART indique que le titre envisagé pour le GT peut porter à interprétation ; le rejet associé à ce scénario est plus important que ceux qui ont servi jusqu'à présent de base aux travaux du CODIRPA et est notamment de plus longue durée.

Concernant le titre du GT « implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle », Mme GUENON pense qu'il s'agit plus de discuter de la participation à la gestion post-accidentelle que la préparation à la gestion post-accidentelle.

5. Suivi des actions post-accidentelles consécutives à l'accident de Fukushima

Mme GALLAY introduit ce sujet en rappelant le contexte de l'organisation de cette session et notamment que celle-ci s'inscrit dans le cadre de la mise en place au sein du CODIRPA d'un réseau de veille sur la gestion post-accidentelle de l'accident de Fukushima au Japon.

▪ Actualités récentes

Mme GALLAY fait le point sur les dernières informations collectées et la publication récente de différents rapports, notamment celui de la « National Diet of Japan Fukushima Nuclear Accident Independent Investigation Commission (NAIIC) » sur l'évaluation des actions engagées au Japon au cours des premiers moments de la crise, et la publication en anglais de nombreuses informations sur la décontamination et la gestion des déchets par le Ministère de l'environnement japonais.

▪ Situation du site

M. BARBAUD indique que sa présentation est établie à partir des échanges qui ont été développés par EDF avec les exploitants japonais, notamment TEPCO, et les rencontres qui ont pu avoir lieu au Japon.

Il dresse un bilan de la situation technique de la centrale de Fukushima Daiichi à partir de ces informations et de celles disponibles sur les sites web de TEPCO et des exploitants japonais.

▪ Les solutions développées pour la décontamination

M. MESSALLIER présente les différents matériels et solutions développés par Areva pour la mesure, le tri des déchets et la décontamination des zones autour de Fukushima.

▪ Avancement des chantiers de décontamination

M. LOCHARD présente une série de photographies prises à l'occasion d'une mission au Japon et précise qu'elles permettent de donner une idée sur la manière dont les choses se déroulent sur place.

▪ Difficultés liées à la mise en œuvre des chantiers de décontamination

M. BOILEY présente une partie du suivi par l'ACRO de la situation au Japon depuis l'accident de Fukushima. Ce suivi concerne plus particulièrement la province de Fukushima et l'exposé de M. BOILEY est focalisé sur l'avancement des chantiers de décontamination et les difficultés rencontrées.

▪ Indemnisation

M. JAVANNI fait un point sur les mesures prises par le gouvernement japonais en matière d'indemnisation après la catastrophe de Fukushima. Il indique que cette présentation résulte principalement de la synthèse de documents mis en ligne par l'AEN.

▪ Discussions

M. CHEVET remercie l'ensemble des intervenants pour la qualité des interventions et ouvre la discussion.

M. AUTRET souligne les différences d'appréciation sur l'état des installations et la gestion des déchets dans la province de Fukushima qui apparaissent à l'écoute des différentes présentations et demande des précisions sur les travaux menés par Areva. M. MESSALLIER indique qu'en termes de décontamination, il est difficile de diminuer la contamination de plus d'un facteur 3.

Pour M. GAUDOUEN, les différentes présentations laissent à penser qu'il est difficile d'imaginer que le CODIRPA puisse donner des orientations qui permettraient de traiter l'ensemble des situations.

M. CHAMPION revient sur la présentation de Mme GALLAY et sur la gestion des déchets en fonction de seuils de contamination ; il s'interroge sur les moyens de contrôle mis en œuvre par les Japonais. Mme GALLAY explique que le processus décrit n'est pas encore mis en œuvre ; à ce stade, les autorités japonaises achèvent le processus de sélection des sites pour accueillir les futurs stockages de déchets radioactifs. Elle ajoute qu'une étude sur les conséquences de la catastrophe de Fukushima et sur la « résilience » des populations va être menée par Mme Fleur GORRE avec le soutien de différents partenaires dont l'ASN et informe les membres du CODIRPA qu'ils seront peut-être prochainement contactés dans le cadre de ce travail.

M. OUDIZ revient sur les aspects liés à la décontamination et insiste sur les questions soulevées par la gestion des eaux de lavage car la doctrine actuelle ne prévoit pas leur récupération ; ce sujet mériterait certainement d'être approfondi dans le cadre de la poursuite des travaux du CODIRPA.

M. JAVANNI, sur la question de l'indemnisation et des leçons à tirer de l'accident de Fukushima, note deux points. D'une part, les directives adressées à la population déplacée insistent sur la nécessité pour les personnes concernées de garder à disposition leurs documents d'identité et fiscaux en vue de faciliter l'indemnisation. C'était une des préconisations du GT indemnisation et cela doit être rappelé. D'autre part, il insiste sur le fait que le dispositif japonais met en œuvre des solutions pour les dommages non couverts par l'assurance de l'exploitant, ce qui n'existe pas aujourd'hui en France ; ce, aussi bien en-dessous de la limite de la responsabilité de l'exploitant pour des risques non couverts par le marché, qu'au-delà de cette limite dans le cas où le montant des dommages serait plus élevé.

Sur la question de la caractérisation de la contamination, M. CHAMPION informe le CODIRPA d'un travail en cours à l'IRSN pour valider, sur le plan technique, l'utilisation des mesures qui pourraient être réalisées à l'aide de smartphones.

Concernant le suivi dosimétrique des populations, M. AUTRET demande s'il ne faudrait pas dès aujourd'hui commencer à s'équiper de moyens de mesures anthroporadiométriques car ces mesures représentent la seule manière de connaître l'état réel de la contamination des populations. M. CHAMPION indique que de tels moyens de mesures sont disponibles en France, notamment à l'IRSN, dont les moyens mobiles permettraient de réaliser environ 1000 mesures par jour.

M. GODET propose de conclure la discussion. Il rappelle que les présentations sont issues du travail du réseau de veille mis en place par le CODIRPA et ajoute que l'ambassade de France au Japon a rejoint ce réseau, ce qui devrait permettre un accès à de nouvelles sources d'information. Il souligne l'intérêt pour le CODIRPA de pouvoir profiter de différentes sources d'information.

Sur les sujets techniques évoqués, il indique qu'il n'est pas envisagé à ce stade de mettre en place de nouveaux groupes de travail mais retient qu'il existe des questions techniques à approfondir comme la décontamination. Concernant les approfondissements à mener en termes de retour d'expérience de l'accident Fukushima, il propose que le réseau de veille se réunisse d'ici la prochaine réunion du CODIRPA afin d'identifier les éléments de doctrine à approfondir.

6. Points divers

M. GAUDOUEN présente le projet d'exercice de crise transfrontalier prévu en juin 2013 avec le CNPE de Cattenom. Cet exercice impliquera les acteurs de la « Grande Région », entité géographique qui regroupe la Lorraine, les Länder allemands de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Wallonie et se déroulera sur quatre jours dont le premier est inscrit au calendrier des exercices nationaux.

Il ajoute que cet exercice portera exclusivement sur le volet post-accidentel. Il s'inscrit dans un projet de trois exercices et fait suite aux deux premiers qui se sont déroulés en 2012. Ces deux premiers exercices ont été pilotés par le Luxembourg et la Sarre et ont permis de jouer la phase de menace et la phase d'urgence sur la base d'un scénario technique commun aux trois exercices.

Le troisième exercice, piloté par la France, sera organisé sous la forme d'ateliers de réflexion et d'ateliers de terrain, répartis sur les quatre jours d'exercice. M. GAUDOUEN détaille les questions traitées et insiste sur le volet communication, notamment sur l'information à donner aux populations. Pour terminer, il invite les membres du CODIRPA qui le souhaiteraient à participer à cet exercice.

M. NIEL confirme que cet exercice rentre clairement dans la suite des travaux du CODIRPA et est une bonne occasion de se pencher sur la déclinaison locale des éléments de doctrine. M. LEURETTE confirme que le ministère de l'intérieur suit tout particulièrement cet exercice et informe que des échanges ont déjà eu lieu entre la DGSCGC et les acteurs impliqués dans sa préparation.

M. VERHAEGHE ajoute qu'une réunion de lancement a été organisée le 13 février 2013 par la préfecture de zone et souligne le caractère ambitieux de l'exercice qui implique différents échelons au niveau national et au niveau transfrontalier. Il explique que la réunion du 13 février 2013 a été l'occasion pour l'ASN d'insister sur l'importance d'associer les acteurs locaux dans cet exercice, notamment les élus et les membres de la CLI, et sur l'utilité de mettre en place une structure de pilotage pour coordonner le travail qui sera mené dans les ateliers. Enfin, il insiste sur le volet communication et suggère d'organiser les ateliers autour de journées thématiques, ce qui permettrait de pouvoir communiquer plus facilement avec le public et les médias sur les actions mises en œuvre.

M. CHAMPION indique que cet exercice sera pour l'IRSN l'occasion de tester des dispositifs qui ne sont pas forcément mis en œuvre lors de tous les exercices et de dépêcher davantage de moyens sur place, notamment pour les mesures de contamination des personnes et de l'environnement. Un exercice de cette ampleur représente aussi l'occasion de tester les dispositions préconisées dans le guide ACTA-IRSN présenté ainsi que la mise en œuvre de contrôles libératoires pour les denrées alimentaires même si ceux-ci restent encore à préciser. M. BROUQUE indique que la DGAL s'associe à cette proposition de tester la mise en œuvre de contrôles libératoires et ajoute qu'il a prévu de participer personnellement à l'exercice.

M. EBERBACH, sur le sujet de la coopération transfrontalière, ajoute que la gestion de la phase post-accidentelle implique en Allemagne un plus grand nombre d'acteurs qu'en France, avec par exemple un transfert de compétence du ministère de l'intérieur au ministère de l'environnement.